

Direction Générale Adjointe de l'Aménagement du Territoire

Direction Urbanisme et Prospective

Compte-rendu de l'examen conjoint : DPMECDU – campus Airbus – Montigny-le-Bretonneux

Vendredi le 29 novembre 2024 - 15h en visio-conférence

Personnes présentes :

Cyril GIOT – *Direction Urbanisme et Prospective SQY*

Jean CHANNAC - *Direction Urbanisme et Prospective SQY*

Narjiss BERRADA - *Direction du développement urbain SQY*

Thomas SIMONNEAU - *Direction générale adjointe au développement économique SQY*

Eric CHATAIN - *Direction Départementale des Territoires 78*

Anne-Marie DEMOULIN - *Mairie de Montigny-le-Bretonneux*

Philippe DRUAIS - *Mairie de Guyancourt*

Agathe TURPIN - *Mairie de Magny-les-Hameaux*

Yasmine KIARI - *Mairie de La Verrière*

Hugo HERY - *Mairie de La Verrière*

Elodie FURIC - *Mairie de Trappes*

Mohamed Hamid MBODJI - *Mairie de Trappes*

Tinhinane DERDAR CHEKROUN - *Airbus*

Thierry FONTENIT - *Airbus*

Aurélie BOUDIER - *Airbus*

Nicolas COOK – *Conseil régional ile de France*

Personnes excusées :

- *Ile de France Nature*
- *Commune de Plaisir*
- *SNCF Immobilier*
- *DRIEAT*
- *Conseil Départemental des Yvelines*
- *Ile de France Mobilité*

Personnes Publiques Associées invitées (PPA) :

CCI Versailles-Yvelines

CA Plateau de Saclay

Commune des Clayes-sous-Bois

DDT

Commune de La Verrière

Commune d'Elancourt

Sous Préfecture

Commune de Magny-les-Hameaux

Communes de Jouars-Pontchartrain

Syndicat Mixte d'Etudes, d'Urbanisme et d'Aménagement des Pays de Houdan – Montfort-l'Amaury

Commune de Villepreux

Commune de Guyancourt

Conseil Régional - Unité Aménagement Durable

Conseil Départemental des Yvelines

Préfecture des Yvelines

CA de Versailles Grand Parc

Commune de Coignières

Commune de Maurepas

DRIEE

Chambre Interdépartementale d'Agriculture Ile-de-France

CCI Paris Ile de France

Commune de Plaisir

Commune de Trappes

DRIEAT Ile-de-France

Commune de Montigny-le-Bretonneux

Ile de France Mobilités

Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse
Syndicat Mixte de l'Île de Loisirs
Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires
ARS Délégation Territoriale des Yvelines
Établissement public d'aménagement Paris-Saclay
Syndicat Mixte d'Etudes, d'Urbanisme et d'Aménagement des Pays de Houdan – Montfort-l'Amaury
Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRIAAF)
EMRTIDF-CORTOME/DAS/BSI
SNCF Réseau Ile de France

COBAHMA
SIAMS
SIAHVY-CLE du SAGE
Ile de France Nature

Communauté de Communes Coeur d'Yvelines
Communauté de Communes Gally-Mauldre
Commune de Voisins-le-Bretonneux

UDAP – Yvelines
Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, Maison du Parc
Chambre des Métiers et l'Artisanat des Yvelines

DRIEETS - Unité Régionale

SNCF Immobilier
ENEDIS (ex-ERDF) Direction Territoriale des Yvelines
SMAGER
SIAVB
SMBVB

Compte rendu détaillé :

Cyril GIOT ouvre la séance et précise l'objet de la réunion. Il s'agit d'une réunion d'examen conjoint qui vaut consultation des personnes publiques associées (PPA) dans le cadre de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi de Saint-Quentin en Yvelines.

La procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi permet d'adapter un document d'urbanisme pour le rendre compatible avec un projet d'intérêt général, en application de l'article L300-6 du code de l'urbanisme. Cette procédure vise à démontrer l'intérêt général du projet tout en permettant l'évolution du document d'urbanisme.

La communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines initie cette procédure pour permettre l'installation du nouveau campus d'Airbus sur la commune de Montigny-le-Bretonneux, projet présentant un intérêt général. Toutefois, deux points de blocage subsistent au PLUi actuel :

- Les destinations autorisées actuellement sur les terrains du projet.
- La possibilité d'implanter un ou des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) sur le secteur.

S'en suit la présentation du dossier en développant les point suivants :

- Le projet de nouveau campus d'Airbus
- L'impact estimé du projet sur l'environnement
- Le caractère d'intérêt général du projet
- Les évolutions nécessaires du PLUi en conséquence
- La suite de la procédure

Le compte rendu de cet examen conjoint sera annexé au dossier de l'enquête publique, qui se tiendra du 9 au 23 décembre 2024.

Questions posées :

1. **Mr Eric CHATAIN (DDT)** a soulevé une question concernant la présence de gens du voyage sur une partie du terrain, observée sur des images satellites, et a demandé si ces derniers étaient propriétaires du terrain.
Mr Cyril GIOT (SQY) a indiqué que l'utilisation du terrain par les gens du voyage n'était pas autorisée.
Mr Thierry FONTENIT (Airbus) a précisé qu'à l'achat du terrain, des gens du voyage étaient présents. Il a ajouté que des mesures avaient été prises pour sécuriser le site et éviter de futures intrusions. Le terrain ne fait plus actuellement l'objet d'une occupation de ce type.

2. **Mme Elodie FURIC (Trappes)** a interrogé sur le dépôt du permis par Airbus, prévu initialement pour mars, et sur l'éventuelle influence du plan social d'Airbus DS sur le projet de déménagement à Montigny-le-Bretonneux.
Mr Thierry FONTENIT (Airbus) a confirmé que, bien qu'Airbus DS procède à une rationalisation de ses activités, le projet reste maintenu et le dépôt du permis est prévu dès que possible, en 2025. Il a également précisé qu'il n'existe aucun lien direct entre le plan social et ce projet, qui n'est pas impacté et suit son cours.

3. **Mr Thomas SIMONNEAU (SQY)** a demandé des précisions sur la signification de la sous-destination « industrie » dans le cadre du projet.
Mme Tinhinane DERDAR CHEKROUN (Airbus) a répondu qu'elle se réfère à la fabrication de petites cartes électroniques, justifiant ainsi la volonté d'intégrer cette sous-destination dans le PLUi.

4. **Mr Eric CHATAIN (DDT)** a soulevé une interrogation concernant le garage Renault situé en bordure nord-est du terrain. Il a remarqué que le garage apparaît tantôt inclus, tantôt exclu du périmètre du projet, et a questionné la pertinence d'étendre le zonage pour inclure le terrain du garage, dans le cas où celui-ci ne ferait pas partie du terrain d'Airbus.
Mme Tinhinane DERDAR CHEKROUN (Airbus) a confirmé que le garage Renault ne fait pas partie du terrain d'Airbus, et que l'évolution du PLUi se concentrera uniquement sur le terrain du projet.
Mr Cyril GIOT (SQY) a ajouté que les cartes du dossier seront corrigées avant l'approbation afin de faire apparaître le bon périmètre projet.

5. **Mr Eric CHATAIN (DDT)** a interrogé sur les conséquences des déplacements, notamment en termes de nuisances sonores et de pollution pour les riverains, dues à la circulation des voitures et des poids lourds. Il a également demandé si ces impacts avaient été quantifiés.
Mme Tinhinane DERDAR CHEKROUN (Airbus) a répondu que plusieurs études sont prévues dans le cadre du projet, notamment une étude de trafic qui est en cours, portant sur la mobilité des salariés et la logistique. Elle a précisé que des échanges sont en cours avec les services de l'agglomération afin d'anticiper et de minimiser les nuisances potentielles. Elle a également souligné que, conformément aux recommandations du PLUi, les nuisances et pollutions seront prises en compte dans le projet.
Mme Anne-Marie DEMOULIN (Montigny) a souligné que le projet bénéficie d'une proximité avec une gare (10 minutes à pied).

Mme Aurélie BOUDIER (Airbus) a précisé qu'Airbus encouragera ses salariés à utiliser les services de transport en commun, ce qui a motivé leur choix d'implantation près de la gare, afin de limiter l'accès en voiture au site.

Mr Thierry FONTENIT (Airbus) a confirmé que le programme prévoit des places de stationnement conformes aux exigences du PLUi.

6. **Mr Eric CHATAIN (DDT)** a interrogé sur la nature de l'activité logistique sur le site, en particulier si elle impliquera l'utilisation de gros poids lourds ou juste de camionnettes.

Mr Thierry FONTENIT (Airbus) a confirmé que la logistique ne sera pas dominée par des poids lourds. Il a précisé que leur activité logistique ne concerne pas la manipulation de gros objets et que seuls de petits camions seront utilisés sur le site.

7. **Mme Agathe TURPIN (Magny-les-Hameaux)** a posé une question sur l'impact de l'enquête publique pour les autres communes de l'agglomération.

Mr Cyril GIOT (SQY) a répondu que, puisque le projet est situé uniquement sur la commune de Montigny-le-Bretonneux, l'enquête publique se déroulera à la mairie de Montigny et à l'hôtel d'agglomération. Il a précisé que l'affichage de l'enquête a déjà été effectué.

Le débat étant clos. Mr Cyril GIOT clôture la réunion à 15h45.